

Future loi grand âge: neuf organisations perdent patience

Article 31/01/2020

Le projet de loi "ne peut plus attendre", pressent neuf organisations du secteur du grand âge, réclamant "la mise en oeuvre effective de mesures concrètes, un calendrier stable, et une réforme lisible, coordonnée et dignement financée".

Depuis quelques mois, le secteur trépigne: à quand le projet de loi grand âge autonomie [promis en juin 2018 par le président de la République](#)? Emmanuel Macron avait alors annoncé une loi encadrant la réforme de la prise en charge de la dépendance, présentée et mise en oeuvre en 2019.

Si jusqu'ici, [l'impatience restait à peu près cantonnée au secteur](#), neuf organisations la clament désormais haut et fort.

On peut les comprendre: fin mars 2019, à l'issue de la concertation grand âge et autonomie et [la remise du rapport de Dominique Libault](#), Agnès Buzyn avait assuré que le projet de loi serait présenté en conseil des ministres ["à l'automne" 2019](#).

Lors d'un entretien avec [APMnews](#) (site du groupe d'information APM International, dont fait partie Gerontonews), le 9 septembre 2019, la ministre avait affirmé qu'["il fallait "que la loi grand âge et autonomie soit prête en décembre" 2019](#) pour être "votée en 2020".

Ensuite, fin septembre 2019, il était question que la présentation du projet de loi en conseil des ministres [soit faite lundi 16 décembre 2019](#), pour un débat au Parlement après les élections municipales.

En fait, le 16 janvier, Agnès Buzyn a présenté, en prélude à la future loi, ["une stratégie globale pour prévenir la perte d'autonomie"](#).

Dernière déclaration en date, lors des voeux à la presse, le 28 janvier, la ministre des solidarités et de la santé a affirmé que "nous serons prêts avant l'été".

"Nous avons déjà commencé à rédiger ce projet. Il y a des réunions d'arbitrage qui sont en cours et il y a aussi un engagement du président de la République sur le fait que c'est une priorité de 2020", a-t-elle affirmé, reconnaissant que "le projet a pris un peu de retard, il est vrai".

"Nous voyons bien la complexité de ce texte de loi, la nécessité de trouver un financement qui va être conséquent dans les cinq ans qui viennent mais nous serons au rendez-vous cette année", a-t-elle insisté, annonçant aussi "une phase de concertation avec le secteur et les collectivités territoriales" sur le texte.

[Lier réformes de la dépendance et des retraites](#)

Dans ce contexte, l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), la Conférence nationale des directeurs d'établissements publics pour personnes âgées et handicapées (CNDEPAH), la Croix-Rouge française, la Fédération nationale des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), [qui a elle-même sollicité l'exécutif récemment](#), la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), l'Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés

sanitaires et sociaux (Uniopss), la Mutualité française, Nexem et l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA) appellent "l'État à s'engager durablement en faveur du grand âge en présentant dans les plus brefs délais le projet de loi" dans un communiqué diffusé le 30 janvier.

"Dans une perspective constructive, et globalement en accord avec les conclusions de la concertation 'grand âge et autonomie' et de la mission 'Métiers du grand âge', les grandes organisations et fédérations du secteur appellent à la mise en oeuvre effective de mesures concrètes, d'un calendrier stable, et à une réforme lisible, coordonnée et dignement financée", déclinent-elles.

"Il s'agit prioritairement d'améliorer les conditions de travail et de soutenir l'attractivité des métiers, ainsi que le renforcement de la parole, des droits et des libertés des personnes accompagnées, en tenant compte de l'évolution de leurs besoins et attentes", écrivent-elles.

"Il s'agit aussi de donner les moyens aux établissements et services de mener à bien leurs missions par la mise en place d'un modèle économique et organisationnel sécurisé et pérenne."

"Au mois de septembre 2019, compte tenu de l'urgence de la situation, un grand nombre d'organisations et de fédérations du secteur avaient déjà [interpellé et fait des propositions d'affectation de la CRDS](#) [contribution pour le remboursement de la dette sociale] au financement de la réforme 'grand âge et autonomie'", rappellent-elles.

"A l'heure où va s'ouvrir la conférence de financement associée au projet de loi instaurant un système universel de retraite, nous estimons que les deux réformes sont liées et doivent être menées de concert", assurent-elles.

Elle listent aussi d'autres propositions comme "renforcer la qualité d'accompagnement; augmenter le taux d'encadrement et le temps de professionnels en établissement et à domicile; agir en faveur de l'attractivité des métiers en revalorisant les salaires et les évolutions de carrières; moderniser le régime des autorisations qui freinent aujourd'hui les initiatives en matière d'accompagnement, de coopération domicile-établissement et de diversification de l'offre" ou encore "créer des financements nouveaux et pérennes, en particulier dans le secteur du domicile; reconnaître et gratifier les bonnes pratiques en matière de prévention et de maintien de l'autonomie fonctionnelle des personnes accompagnées" et enfin "garantir à tous une réponse de proximité, en assurant un maillage territorial de réponses sociales, médico-sociales et de santé, graduées et de qualité".

vl-mlb/cbe/ab

La Rédaction